

Ateliers RTPP 2017

Du 25 et 26 septembre 2017

A Fleurance

Les partenariats privés et le mécénat en pratique

Par Eric BARON, Avocat associé

**Baron, Aidenbaum &
Associés**

Cabinet d'avocats

91, Avenue de la République
75011 Paris

Tél. : 01.44.40.49.80

Fax : 01.44.40.49.95

accueil@ebva-avocats.com



**b&a
a**

www.baron-aidenbaum.com

Le mécénat au profit des collectivités territoriales :

- Un phénomène en plein essor,
- Du soutien à des institutions spécialisées (musées, théâtre ...) au soutien de la collectivité,

Règles générales

Rappel de la notion de mécénat

Mécénat

Le mécénat est l'acte par lequel une personne physique ou morale soutient une cause d'intérêt général.

- ❖ juridiquement, il s'agit d'un don
- ❖ bénéficiant d'un régime fiscal incitatif, comme tel subordonné à des conditions

Rappel

Les dons versés à un organisme éligible au régime du mécénat donnent droit à une réduction d'impôt.

- Pour les personnes morales : de 60% du montant de leur don dans la limite de 0,5% du CAHT (report possible sur les 5 exercices suivants)
- Pour les personnes physiques : 66% du montant du don dans la limite de 20% de leur revenu imposable (pour les organismes d'aide aux personnes en difficulté : 75% du don dans la limite de 521 euros)

Les conditions

- **L'organisme doit disposer de la capacité juridique de recevoir : les dons manuels, les donations et legs**
- **L'absence de contreparties proportionnées**

L'absence des contreparties proportionnées

- Critère principal
- Le nom de l'entreprise versante peut être associée aux opérations réalisées par l'organisme bénéficiaire (CGI, art. 238 bis 1a)
- L'exigence de l'existence d'une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la « prestation rendue à l'organisme »

 **Portée de la règle du rapport de 1 à 4**

Les personnes publiques peuvent être éligibles au mécénat

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics sont éligibles au mécénat :

- ❖ Et les sociétés de capitaux dont les actionnaires sont l'Etat ou un ou plusieurs EPN, seuls ou conjointement avec un ou plusieurs CT (présentation au public d'œuvres)

Les différentes formes de mécénat

- Dons en nature
- Mécénat de compétence
- Attention à la question de la valorisation (la valorisation relève de la seule responsabilité du donateur - BOI – BIC – RICI -20-30-10-20, n° 90)

Rescrit

- **La possibilité de faire valider par l'administration fiscale son caractère d'intérêt général**
 - **Enjeux**
 - **Procédure**

Règles particulières aux collectivités territoriales

Un contexte particulier

- 1) Des règles spécifiques pour l'acceptation des dons et legs
- 1) Mécénat et marché public : Les liaisons dangereuses
- 1) Le rôle des structures associées (société des amis, fonds de dotation ...)

Les règles spécifiques pour l'acceptation des dons et des legs

- **Acceptation provisoire**
- **Acceptation nécessaire par l'autorité délibérante en cas de conditions et de charges (CGCT, art. 2242-1, 3213-6 et 4221-6)**

Mécénat et marché public : les liaisons dangereuses

- **Le titulaire d'un marché public peut-il être mécène ?**
- **Le cas des échanges de prestations**
- **L'intérêt de l'adoption d'une Charte**

Le rôle des structures associées (société des amis, fonds de dotation...)

- **Le risque de gestion de fait de fonds publics et la gestion des contreparties**